

## MAIRIE DE MONTERBLANC

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) du 20 août 2019 à 8h30 au 20 septembre 2019 à 17h, soit pendant 32 jours consécutifs.

M. Dominique BERJOT, administrateur territorial en retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MONTERBLANC, pendant la durée de l'enquête, du mardi 20 août 2019 à 8h30 au vendredi 20 septembre 2019 à 17h00, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les jeudis de 8h30 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Monterblanc – 5, Place de la Mairie – 56250 MONTERBLANC ou par courriel : [monterblanc-plu@registreemat.fr](mailto:monterblanc-plu@registreemat.fr)

Le public pourra également présenter ses observations sur le registre dématérialisé accessible depuis le site Internet de la Commune de Monterblanc : (<https://www.registreemat.fr/monterblanc-plu>).

Le dossier sera consultable :

- sur un poste informatique en mairie
- ou sur le site Internet de la commune ([www.monterblanc.fr](http://www.monterblanc.fr))

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Monterblanc dès la publication du présent avis.

M. Dominique BERJOT sera présent à la mairie de MONTERBLANC, pendant la durée de l'enquête pour recevoir le public aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 20 août 2019 de 8h30 à 12h00
- Le mercredi 28 août 2019 de 13h00 à 17h00
- Le samedi 07 septembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Le lundi 16 septembre 2019 de 13h00 à 17h00
- Le vendredi 20 septembre 2019 de 13h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Monterblanc pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune.

Au terme de cette enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra alors, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M. le Maire de MONTERBLANC.

Le Maire

Gérard GUILLERON